Ref. formation 202209150064

Licence mention STAPS parcours renforcé kiné

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

UNIVERSITE DE LIMOGES
Direction de la Formation Continue et de l'apprentissage
05.55.14.90.70
dfc@unilim.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier

Niveau d'entrée requis :

Niveau 4 : Baccalauréat (Niveau 4 européen)

Conditions d'accès :

Pour s'orienter vers cette voie, procédure sélective obligatoire via Parcours Sup : www.parcoursup.fr Candidatez via Parcours Sup > STAPS : le parcours Masso-Kiné – Obtention du BAC au niveau national. – Capacité d'accueil limitée (50 places). – Sélection sur dossier : résultats scolaires, CV, lettre de motivation, implication sportive et associative… Responsable : aurelie.premaud@unilim.fr Pour les candidats en reprise d'études > lsciences@unilim.fr

Prérequis pédagogiques :

Formation initiale et continue. Bac généraliste. Enseignements de spécialités conseillés* Soit : mathématiques, numérique et sciences informatiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la terre, biologie-écologie. Soit : humanités, littérature et philosophie, sciences économiques et sociales, histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques. Il est cependant important de garder à l'esprit que les résultats obtenus comptent davantage que le choix des spécialités. Les titulaires de baccalauréat technologiques ou professionnels devront fournir un effort significatif de mise à niveau dans les matières académiques. Il est demandé de fournir lors de l'inscription un certificat médical autorisant la pratique sportive intensive.

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Les activités physiques et sportives (APS) se trouvent à l'interface de plusieurs champs disciplinaires. La formation reflète la diversité des aspects scientifiques, techniques et socio-culturels. Par nature les enseignements sont pluridisciplinaires ancrés aussi bien dans les sciences de la vie, les sciences humaines et sociales que les sciences de l'éducation ou les sciences de la gestion. Les APSA traitées sur les plans théorique et pratique constituent également des contenus d'enseignement à part entière. La L1 STAPS constitue une année sélective pour intégrer les instituts préparant au diplôme de masseur-kinésithérapeute. Les étudiants classés en rang utiles intégreront les formations proposées par l'ILFOMER ou l'IRFSS. Pour les étudiants qui ont validé leur L1 mais non admis dans les instituts, possibilité de poursuivre en L2 STAPS.

Contenu et modalités d'organisation

L'enseignement se fait en grande partie sous la forme de CM-TD-TP intégrés , par petits groupes. Des contrôles continus permettent d'évaluer entre autre l'adaptation de l'étudiant à la vie universitaire. En deuxième année, on reste sur le même concept, en évaluation terminale, mais se rajoute des stages en milieu professionnel en regard du choix de la filière. Compétences travaillées au sein de cette 1ère année : Compétences scientifiques : être capable de construire un raisonnement à partir de concepts scientifiques. Compétences d'expression écrite et orale. Compétences sportives : en tant que pratiquant, posséder une expérience régulière et diversifiée dans les APS pour Pouvoir être confronté à des mises en situation en toute sécurité. Développer des compétences grâce à un investissement associatif afin de mieux appréhender les dimensions de service liées aux métiers du sport.

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours ***Non renseigné***

Validation(s) Visée(s)

Licence mention sciences et techniques des activités physiques et sportives : activité physique adaptée et santé - *Niveau 6 : Licence, licence professionnelle, BUT (Niveau 6 européen)*

MON COMPTE FORMATION Éligible au CPF

Et après ?

Suite de parcours

Si vous validez votre 1re année de licence Staps « parcours renforcé Kiné » et que vous êtes classé dans les places ouvertes (17 places), vous pouvez être retenu pour une des 2 écoles de kinésithérapie. Si vous n'êtes pas admis en kinésithérapie, vous pouvez alors poursuivre en 2e année de licence STAPS. Si vous ne validez pas votre 1re année de licence Staps « parcours renforcé Kiné », vous ne pouvez pas candidater en kinésithérapie mais vous pouvez redoubler votre 1re année en licence STAPS.

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00322967	du 01/09/2022 au 30/06/2023	Limoges (87)	UNIVERSITE DE LIMOGES		MON COMPTE FORMATION	FPC

00498715

du 01/09/2024 au 31/08/2025

Limoges (87)

UNIVERSITE DE LIMOGES

MON COMPTE FORMATION

FPC